

Rapport du président

À l'invitation du conseil syndical et de l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux, l'assemblée générale des membres fait franchir avec succès une étape importante au SPGQ dans sa recherche de nouvelles approches et de nouvelles forces en matière de négociation.

C'est par de fortes et cohérentes majorités que les membres demandent que leur syndicat s'investisse dans l'amélioration de leur régime de retraite, le RREGOP, avec autant d'énergie qu'il en a mis à vouloir tenir son propre régime de retraite, tout en demandant aussi que leur syndicat s'associe formellement avec les organisations syndicales membres du Secrétariat intersyndical des services publics pour préparer la prochaine négociation sur les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales, pour participer à la conduite de cette négociation et aussi pour construire une force politique qui pourra faire prévaloir notre droit d'association et de négociation.

Certains membres du conseil syndical ont estimé que le taux de participation des membres à la tournée de vote était décevant. Cet aspect des résultats mérite qu'on s'y attarde. L'une des assises majeures de la mobilisation des membres est l'importance subjective de l'enjeu. Celle-ci peut avoir été relativement faible parce que les propositions soumises à l'assemblée générale des membres concernaient des orientations dont la concrétisation dépendra du contenu à venir du texte de l'entente sur la négociation des matières intersectorielles. Les membres ont donc peut-être estimé moins important de se déplacer pour aller voter. Le faible taux de participation peut aussi s'expliquer par l'impression, chez la majorité des membres, que les orientations proposées étaient l'aboutissement logique d'une démarche bien comprise et assumée et qu'il n'était pas important de se déplacer pour les endosser, sachant que d'autres membres s'en chargeraient assurément. Comme les appuis aux orientations proposées furent largement majoritaires, notre syndicat peut s'engager avec confiance pour donner une suite concrète à ces orientations.

Le SPGQ a offert une performance impeccable dans sa première partie des ligues majeures du mouvement syndical des secteurs publics et parapublics. C'est avec confiance que nous pouvons nous mobiliser pour les tâches qui nous restent à accomplir : s'assurer que le texte de l'entente sur la négociation intersectorielle répond bien à nos attentes et, le cas échéant, adhérer officiellement à cette entente, entamer les travaux destinés à résoudre les problèmes inhérents à la formule de cotisation au RREGOP, tout en préservant la stabilité financière de notre régime de retraite, commencer à réfléchir sur le cadre stratégique de la négociation intersectorielle et à préparer le cahier des revendications, instrumenter l'équipe de négociation et organiser des réunions permettant aux instances larges des composantes du SISP de se rencontrer pour notamment sentir la force à laquelle chacune d'elle participe lorsqu'elle entre en contact avec les autres et se fusionne à eux.

Le SPGQ a pu évoluer parce qu'il a mené une réflexion objective et démocratique où tous les faits et toutes les opérations ont pu librement s'exprimer. Notre pas en avant n'est pas le résultat d'une avant-garde éclairée mais le fruit d'un vrai travail d'équipe : rien de ce qui vient de se passer n'était écrit à l'avance. C'est par l'accueil et le choc des idées que nous avons trouvé la position que nous occupons aujourd'hui. Il ne faut donc pas se borner à regarder les résultats obtenus, mais il faut aussi apprécier les moyens que nous avons employés pour les atteindre.

Maintenant nous avons fixé notre itinéraire. Nous devons décider de ce dont nous aurons besoin pour le parcourir. Gardons la même formule : ouverture, réalisme, cohésion, confiance.

À la lumière des réflexions que le conseil syndical a menées en avril à Alma, il ressort que la nécessité de travailler avec méthode ne doit pas être moins importante que la volonté de changement et la créativité qui ressortent de ces discussions.

En premier lieu, il s'agit de travailler ensemble, notamment en s'assurant que le rythme de progression des travaux de conception et de planification de l'amélioration des services aux membres convienne à une bonne majorité des membres de nos instances.

En deuxième lieu, il nous faudra établir des priorités et accepter que tout ne peut être changé d'un seul bloc. Il faut respecter les lois qui régissent les changements dans les grandes organisations : identification claire et motivée des besoins, implication des services et des personnes visées, résolution des problèmes de résistance au changement, utilisation des meilleures approches pédagogiques, mise à contribution de la force intellectuelle des délégations et des membres.

En matière de services aux membres et de financement de ces services, rien n'est écrit d'avance. Nous ne parviendrons à trouver les voies et moyens qui nous conviennent que si ce qui doit être écrit à ce sujet, nous l'écrivons ensemble.

Bonnes délibérations.

Gilles Dussault
Président

2008 06 14